

Populations légales : 2 800 194 habitants au 1^{er} janvier 2021

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 185 • Décembre 2023

Au 1^{er} janvier 2021, la Bourgogne-Franche-Comté compte 2 800 194 habitants. En six ans, sa population a légèrement baissé alors qu'elle a augmenté en France métropolitaine. Dans la région, les départements du Doubs et de la Côte-d'Or gardent encore une dynamique démographique positive.

Plus de décès que de naissances

Au 1^{er} janvier 2021, 2 800 194 personnes vivent en Bourgogne-Franche-Comté. La région représente 4,3 % de la population de France métropolitaine. Entre 2015 et 2021, la population baisse légèrement alors qu'elle continuait à augmenter entre 2010 et 2015. Ce retournement est la conséquence d'un **solde naturel** déficitaire. Le vieillissement de la population conduit à un nombre de décès supérieur à celui des naissances. Le déficit naturel se conjugue à un **solde migratoire** négatif depuis une dizaine d'année.

Le Doubs et la Côte-d'Or sont les seuls départements en croissance démographique

Entre 2015 et 2021, le Doubs et la Côte-d'Or sont les deux seuls départements de la région à gagner encore des habitants. Ils le doivent notamment à un solde naturel toujours positif grâce à la jeunesse de leur population. La croissance démographique du Doubs, supérieure à celle de la Côte-d'Or, est comparable à la moyenne nationale. Dans le Jura et en Haute-Saône, la population baisse modérément

et sur un rythme continu. La baisse s'amplifie, en revanche, dans l'Yonne et en Saône-et-Loire. Pour ce dernier, la population se rapproche de celle du Doubs.

Le Territoire de Belfort continue de perdre des habitants à un rythme relativement rapide entre 2015 et 2021 alors qu'il en gagnait entre 2010 et 2015.

La Nièvre connaît une décroissance démographique depuis plus d'une cinquantaine d'années, désormais parmi les plus importantes de France avec la Martinique, la Haute-Marne et la Meuse ► [figure 1](#).

Dijon et Besançon, toujours en croissance

La population continue d'augmenter à Dijon et Besançon, et dans leurs agglomérations. Elle progresse également dans la plupart des intercommunalités alentour. Sens et Mâcon profitent toujours du dynamisme de l'Île-de-France et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Bénéficiant de la proximité avec la Suisse et de l'installation de nouveaux arrivants, les intercommunalités proches de la frontière, en premier lieu celle de Pontarlier, connaissent un fort dynamisme démographique ► [figures 2 et 3](#). D'autres agglomérations, comme celles de Dole et de Chalon-sur-Saône, gagnent également des

► 1. Évolution de la population des départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Population municipale			Variation 2015-2021		Variation 2010-2015	
	2021	2015	2010	Nombre	Moyenne annuelle (%)	Nombre	Moyenne annuelle (%)
Côte-d'Or	535 503	533 147	524 358	+2 356	+0,1	+8 789	+0,3
Doubs	547 096	536 959	527 770	+10 137	+0,3	+9 189	+0,3
Jura	258 555	260 587	261 534	-2 032	-0,1	-947	-0,1
Nièvre	202 417	211 747	219 584	-9 330	-0,7	-7 837	-0,7
Haute-Saône	234 296	237 706	239 548	-3 410	-0,2	-1 842	-0,2
Saône-et-Loire	549 288	555 408	555 663	-6 120	-0,2	-255	-0,0
Yonne	333 385	340 903	342 510	-7 518	-0,4	-1 607	-0,1
Territoire de Belfort	139 654	144 483	142 911	-4 829	-0,6	+1 572	+0,2
Bourgogne-Franche-Comté	2 800 194	2 820 940	2 813 878	-20 746	-0,1	+7 062	+0,1
France métropolitaine	65 505 213	64 300 821	62 765 235	+1 204 392	+0,3	+1 535 586	+0,5

Source : Insee, Recensements de la population.

► 2. Évolution de la population des principales communes de Bourgogne-Franche-Comté

	Population municipale		Variation (nombre)	Variation annuelle moyenne (%)	
	2021	2015	2015 2021	2015 2021	2010 2015
Dijon	159 346	155 114	+4 232	+0,4	+0,5
Beaune	20 032	21 661	-1 629	-1,3	-0,7
Chenôve	14 445	13 962	+483	+0,6	-0,1
Talant	11 894	11 439	+455	+0,7	-0,1
Chevigny-Saint-Sauveur	10 944	11 574	-630	-0,9	+3,0
Besançon	119 198	116 676	+2 522	+0,4	+0,0
Montbéliard	25 573	25 336	+237	+0,2	-0,4
Pontarlier	17 849	17 140	+709	+0,7	-1,5
Audincourt	13 944	14 121	-177	-0,2	-1,0
Valentigney	10 765	10 196	+569	+0,9	-2,2
Dole	23 775	23 373	+402	+0,3	-1,0
Lons-le-Saunier	17 043	17 459	-416	-0,4	-0,3
Nevers	32 830	34 228	-1 398	-0,7	-1,4
Vesoul	15 130	15 058	+72	+0,1	-0,9
Héricourt	10 478	10 641	-163	-0,3	-0,3
Chalon-sur-Saône	45 031	45 390	-359	-0,1	+0,2
Mâcon	34 448	33 236	+1 212	+0,6	-0,5
Le Creusot	20 731	21 887	-1 156	-0,9	-0,8
Montceau-les-Mines	16 831	18 772	-1 941	-1,8	-0,6
Autun	13 145	13 635	-490	-0,6	-0,9
Auxerre	34 778	34 583	+195	+0,1	-0,9
Sens	27 034	25 784	+1 250	+0,8	+0,7
Belfort	45 155	49 519	-4 364	-1,5	-0,2

Source : Insee, Recensements de la population.

habitants. À l'inverse, le Grand Belfort ainsi que Nevers Agglomération et CA Beaune, Côte et Sud perdent respectivement 4 400, 2 100 et 1 900 habitants entre 2015 et 2021. Enfin, la baisse démographique s'accroît dans les intercommunalités isolées ou situées dans des zones économiquement fragilisées. C'est le cas par exemple pour celles de Creusot Montceau-les-Mines, Puisaye-Forterre, et Sud Nivernais. ●

Nicolas Bourgain (Insee)

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès domiciliés (comptabilisés au lieu de résidence).

Le **solde migratoire apparent**, ici appelé « solde migratoire », est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée. Il est estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

► Pour en savoir plus

- **Brutel C.**, « [Entre 2015 et 2021, la croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le rural](#) », *Insee Focus* n° 316, décembre 2023.
- **Loones F., Pialle M-F.**, « [Bilan démographique 2022 : un nombre de naissances historiquement bas](#) », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 110, juin 2023.
- Les chiffres de population de toutes les communes de France sont disponibles sur le site insee.fr.

► 3. Évolution de la population des principales intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté

	Population municipale		Variation (nombre)	Variation annuelle moyenne (%)	
	2021	2015	2015 2021	2015 2021	2010 2015
Dijon Métropole	257 193	251 650	+5 543	+0,4	+0,6
CA Beaune, Côte et Sud	50 456	52 364	-1 908	-0,6	-0,2
Grand Besançon Métropole	197 494	192 816	+4 678	+0,4	+0,3
Pays de Montbéliard Agglomération	139 486	140 469	-983	-0,1	-0,3
CC du Grand Pontarlier	28 369	26 646	+1 723	+1,0	-0,3
CA du Grand Dole	54 718	53 814	+904	+0,3	-0,2
Espace Communautaire Lons Agglomération	34 122	34 513	-391	-0,2	-0,1
Nevers Agglomération	65 005	67 060	-2 055	-0,5	-0,9
CA de Vesoul	32 207	32 437	-230	-0,1	-0,2
CC du Pays d'Héricourt	20 931	21 039	-108	-0,1	-0,1
CA Le Grand Chalon	113 953	113 746	+207	+0,0	+0,3
CU Le Creusot Montceau	90 674	95 642	-4 968	-0,9	-0,5
Mâconnais-Beaujolais Agglomération	77 321	74 664	+2 657	+0,6	+0,3
CC Le Grand Charolais	37 219	37 851	-632	-0,3	-0,1
CC du Grand Autunois Morvan	35 222	36 476	-1 254	-0,6	-0,6
Communauté de l'Auxerrois	67 663	67 979	-316	-0,1	-0,4
CA du Grand Sénonais	59 487	58 567	+920	+0,3	+0,7
Grand Belfort	100 988	105 390	-4 402	-0,7	+0,3

Note : CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes.

Source : Insee, Recensements de la population.

► Méthode

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées par décret au Journal Officiel. Elles prennent effet au 1^{er} janvier 2024.

Établies chaque année – loi du 27 février 2002 – les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, **l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021.** Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les quatre prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement.

La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2015-2021) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2015-2021) et une période de cinq ans (2010-2015) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

Les populations légales 2021 sont diffusées dans les limites territoriales existantes au 1^{er} janvier 2023.

